

Simulation



Le travail en milieu policier

Dans un poste de quartier, une policière dirige un détenu vers la cellule. Ce dernier a été mis en arrestation quelques minutes plus tôt lors d'une intervention sur le terrain. Alors que le détenu se désorganise et devient violent, la policière tente de le maîtriser, mais celui-ci essaie de la frapper. Les figurants Valérie et Charles ont accepté de démontrer ce qu'il ne faut pas faire dans une telle situation. Saurez-vous reconnaître les erreurs qu'ils ont volontairement commises ?

CHERCHER L'ERREUR

Les erreurs



- ❶ La policière tente de maîtriser le détenu physiquement. Quels éléments peuvent présenter un risque ergonomique pour elle ?
- ❷ Manifestement agité et violent, le détenu a craché dans la direction de la policière. Comment aurait-elle pu se protéger efficacement et accroître sa vigilance contre ce risque biologique ?
- ❸ Alors qu'elle tente de diriger le détenu vers la cellule, la policière risque de trébucher sur plusieurs éléments. Combien, exactement ?
- ❹ Quelles mesures aurait dû prendre la policière afin de réduire les risques de violence à son égard dans cette situation ?
- ❺ Exposée à une situation de violence, la policière fait face à un événement potentiellement traumatique. Quelles mesures peut-elle prendre pour gérer ce type d'interaction avec un détenu agité ?

Merci à M. Paul Chablo, coordonnateur au collège John Abbott, à M^{me} Debbie Cribb, responsable des communications, à M^{me} Geneviève Raymond, enseignante et responsable SST, ainsi qu'aux figurants Valérie, Charles et Vithushan, pour leur collaboration à la réalisation de ce reportage.

Personnes-ressources :

Serge Goupil (risques biologiques), conseiller expert en prévention-inspection, Adeline Valois-Desjardins et Marie-Claude Duford, conseillères expertes en ergonomie, Claudie Archambault-Therrien (risques psychosociaux), conseillère experte en prévention-inspection ainsi que Paul Bélanger, inspecteur-expert sécurité publique, tous de la CNESST.

Coordination :

Marie-France Roulier, Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique à la CNESST

L'impression ou la présentation à l'écran de ce document sont autorisées pour un usage personnel ou pour un usage non commercial dans un contexte de formation ou d'information. Il est interdit de le modifier ou d'en extraire les photographies, les illustrations ou le logo de la CNESST. Pour toute autre situation, veuillez nous écrire à droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca.

Les solutions



DC900-1213 (2025-08) Photos : Denis Bernier

CHERCHEZ L'ERREUR